Camille Claudel | Vauréal
Lycée des métiers des Arts et du Design

LE SERVICE DE RESTAURATION

Seconde et Primo – Arrivant

L'INSCRIPTION

Notre service de restauration est géré par un Prestataire extérieur : **ELRES** (ELIOR-Restauration)

Aucune inscription est nécessaire : Tous les élèves sont demi-pensionnaire.

Un badge d'accès au self sera remis, gratuitement, dans les premiers jours de la rentrée scolaire.

Il est personnel et sert durant toute la scolarité à CAMILLE CLAUDEL

En cas de perte ou de dégradation, il doit-être refait. La demande doit-être déposée dans la boite aux lettres à la restauration, accompagnée d'un règlement de 5€.

Réservation repas - accéder au self **:**

La réservation des repas s'effectue soit sur la borne de réservation du lycée ou par internet sur le site https://webparent.paiementdp.com/aliAuthentification.php?site=aes01778)

Vos identifiants de connexion vous sont communiqués lors de la rentrée scolaire ; en cas de perte ou d'oubli, veuillez passer à l'intendance, ils vous seront donnés.

- Il est **impératif** de réserver son repas au plus tard la veille avant son départ du lycée ou avant 23h59 sur votre espace internet.

  L'annulation du repas est encore possible après cet horaire à l'intendance, jusqu'à 10h45.
- En cas de **non-réservation**, vous n'êtes **pas prioritaire** : vous pourrez obtenir votre repas à la fin des services, lorsque tous les repas réservés auront pris. Vous n'aurez pas le choix de votre repas : un repas de substitution vous sera servi (Sauf cas de force majeur vérifié)

LA TARIFICATION

- Chaque année, vous devez nous fournir, avant le 30 septembre, l'attestation EQUI'TABLE.

  Elle est téléchargeable sur le site de la Région Île-de-France :
  - https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial

  Elle détermine votre tarification annuelle.

  Sans ce document, vous payerez le tarif maximal est déterminé
- Cette attestation doit être téléversée au format « PDF » lors de votre inscription avec toutes les pièces indiquées sur le document si vous n'êtes pas allocataire CAF.

  Le fichier sera nommé ainsi : « votre tarif » « le nom et prénom de votre enfant » « votre quotient »

  (Exemple : 2,35 DUPONT Laurent 790)

  Attention : **Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.**
- La régularisation de votre tarification s'effectue sur le mois en cours à condition que les justificatifs soient déposés avant le 25 du mois.

MODALITES DE PAIEMENT

Pour réserver vos repas, le compte de restauration doit être impérativement approvisionné (Minimum : 30,00 € par paiement)

- Soit par carte bancaire depuis votre espace restauration.
- Soit par chèque bancaire à l'ordre de « Sté ELRES » à déposer dans la boite aux lettres de la restauration - (ne pas oublier d'indiquer vos nom/prénom - N° de carte)
- Les espèces (**à éviter**), sont à donner directement au responsable de cuisine selon les horaires qui vous seront indiqués.

Le solde de fin d'année est automatiquement reporté sur l'année suivante ou remboursé en fin de scolarité sur demande (Formulaire à demander e par mail à l'adresse suivante : restauration.0951710t@ac-versailles.fr)